

Ewelina Cazottes, sociologue, Université Paris 8 Saint Denis

Présentation à la journée d'Etude « *Ensemble... pas à pas vers l'EGALITE dès la petite enfance* » le 13 octobre 2017

\*\*\*\*\*

## Innovation en petite enfance : des outils et des actions pour favoriser la participation des parents en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

\*\*\*\*\*

### Introduction

La petite enfance apparaît comme le premier socle pour aborder la lutte contre les discriminations. L'accueil des enfants pauvres, et donc leurs parents est un axe réaffirmé dans le COG de la CNAF 2013-2017 (l'accueil dans les crèches 10 % des enfants pauvres). Dans le cadre du *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion*, l'Etat affirme également sa volonté de poursuivre son combat contre la pauvreté des enfants par des actions telles que la création de 1000 postes d'enseignants afin d'assurer la scolarisation des enfants dès 2 ans ou l'ouverture de 100 crèches à vocation d'insertion professionnelle pour les enfants dont les parents sont en recherche de l'emploi.

Dans ce contexte, on peut se poser plusieurs questions. Comment les professionnels de la petite enfance abordent la diversité des pratiques et des références sans juger ni normaliser ? Comment le sens éducatif s'installe dans et avec ces différences ? Comment faire du soutien à la parentalité un lien non stigmatisant entre le professionnel et les parents accompagnés ? Comment réaffirmer les compétences des parents dans les liens de confiance, qui se tissent au quotidien dans l'accueil en structure petite enfance ?

Dans notre présentation, on va démontrer les pratiques favorisant la participation des familles en situation de précarité et d'exclusion sociale sur l'exemple du Service d'Accueil de Jour à Bondy et à Courneuve.

#### 1. La présentation du Service d'Accueil de Jour (SAJ)

##### A. Le contexte de la création de structure

En 2001, suite à un constat d'une augmentation significative de nombre d'enfants placés et d'un retour difficile des enfants dans les familles, les acteurs de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis ont préconisé une création d'un service innovant de l'aide sociale. Après sept ans d'existence du SAJ Du Breuil et des résultats très intéressants (sur cinq ans d'existence au SAJ du Breuil, 89 enfants sortis du dispositif pour lesquels un placement a été évité ou un retour à été possible), deuxième structure a été créé à Courneuve.

L'élaboration du projet se fonde à la fois sur une **approche empirique du fonctionnement actuel du système de protection de l'enfance** et du constat de la **faiblesse de l'attention portée à la prévention**, et sur des **approches théoriques** puisés dans plusieurs champs disciplinaires.

Il résulte d'analyse critique des références habituelles dans le travail socio-éducatif, depuis longtemps inspiré de la psychopathologie du développement de l'individu et de ses relations. Sans exclure l'importance de cette approche, il s'agissait de compléter en intégrant une prise en compte des systèmes sociaux, institutionnels et familiaux dans lesquels les personnes sont immergées.

Il s'ancre sur la volonté de développer un travail de soutien, d'accompagnement et de dynamisation des familles en s'appuyant sur les référents de l'analyse systémique, et sur les théories de sociologie du changement. L'engagement d'une intervention inscrite sur le terrain de la prévention conduit irrémédiablement à repenser les notions du pouvoir et d'éthique, aussi bien dans l'élaboration du projet de service, que dans la construction de ses contenus.

L'émergence du projet s'appuie sur l'analyse de deux types de réponses à l'œuvre dans le dispositif de protection de l'enfance :

- Le placement privilégiant **la sécurité de l'enfant dans un souci de « réparation »** ; le travail autour de placement avec les parents est insuffisant sur ce qui a provoqué la séparation ;
- **l'action éducative en milieu ouvert (AEMO)**, qui est parfois considéré comme insuffisamment soutenue pour les situations à risque, d'autant plus pour les jeunes enfants où la notion de risque est plus prégnante.

La nécessité de pallier les limites des dispositifs existants en s'inscrivant sur un terrain situé entre AEMO renforcée et placement engage la réflexion vers une recherche d'alternative. Les pratiques étant jusqu'alors centrées sur l'entretien individuel, ne proposant que peu d'actes éducatifs concrets. Les questions d'isolements et de précarité étaient également soulevées.

Dans un souci de développement de la prévention, l'Aide Sociale à l'Enfance, affiche la volonté de créer une nouvelle forme d'intervention permettant d'appréhender différemment les problématiques de protection de l'enfance. Il s'agit de se doter d'un outil permettant d'intervenir en amont du dispositif de placement ou de signalement à l'autorité judiciaire.

La population visée était clairement repérée, tant par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, que par les partenaires. Le projet concerne en priorité les familles dites à risques, ayant de jeunes enfants, pour lesquelles il s'avérait nécessaire d'engager un accompagnement global et plus soutenu que celui conduit dans le cadre d'actions existantes.

#### Rassemblement d'une équipe autour d'un projet

Le projet s'inscrivant en rupture avec la culture professionnelle existante et l'organisation administrative prédéterminée, les conditions de constitution de l'équipe devaient être réajustées. Cette étape a donc fait l'objet d'une attention particulière, depuis l'élaboration des fiches de poste, dans lesquelles sont mentionnées les particularités de projet et le positionnement éthique attendu, jusqu'à la phase de recrutement.

L'adhésion des professionnels apparaissait une condition essentielle à la réussite de l'entreprise. La future responsable s'est trouvée associée à toutes les étapes du recrutement. La phase de recrutement a été initiée par un temps d'information et d'échanges. L'objectif était de clarifier les postures professionnelles attendues, les enjeux d'un travail pluriprofessionnel et du partage d'une fonction commune d'accueil, ainsi que le sens des

contraintes d'horaires, ces impératifs n'étant pas habituels dans les services où ces professionnels travaillent habituellement.

#### Les valeurs partagées

1. Sortir d'une approche normative, ouverture à un relativisme culturel
2. Maintenir et soutenir les familles dans leur rôle de protection
3. Prise en compte de l'ensemble des facteurs de vulnérabilité

B. Le fonctionnement (objectif de SAJ, procédure d'admission, actions entreprises, régulation de l'équipe)

#### Objectifs

Maintenir l'enfant dans sa famille et garantissant sa sécurité et son bien-être, et en améliorant l'insertion et la capacité parentale des parents.

Les familles y sont orientées selon les trois axes : **la prévention précoce** des troubles de développement de l'enfant par un soutien à la fonction parental (travail en dehors de mandat), **la prévention du risque**, en regard de dysfonctionnements familiaux repérés par les professionnels (dans le cadre d'AEMO ou d'AED), et le **retour au placement** (les enfants déjà confiés à l'ASE)

#### Admission

Le structure n'est pas ouvert sur demande direct des familles, ces dernières sont adressées par les partenaires (les services de l'ASE, le service sociale, le service de PMI, l'école). Un premier contact consiste à vérifier si la situation entre bien dans les critères d'admission.

Si c'est le cas le partenaire demandeur vient exposer oralement le motif de son recours au SAJ. Cela se fait en présence de la responsable de SAJ, de la secrétaire et d'un des professionnels de la structure.

Si la situation peut véritablement être prise en charge par le SAJ un nouveau rendez-vous est pris en présence de la famille et des enfants.

#### Actions entreprises par l'équipe

1. Accueil et accompagnement des familles  
(Activités s'adressant aux familles ; Groupes des parents/professionnels, Accueil d'enfants sans les parents)
2. Accompagnement individuel (Accompagnement médico-socio-éducatif individuel à travers les entretiens psycho-éducatifs en binôme, entretiens sociaux, accompagnements vers l'extérieur)

Le projet de l'action effective s'articule autour 3 axes : **accueil** (tous les professionnels s'appellent accueillants) ; **l'observation et l'écoute** (plus que technique, il s'agit d'une posture professionnelle) ; **l'accompagnement** (mobiliser les ressources personnelles des familles, rendre les parents confiants)

Quelques chiffres :

- En 2011 au SAJ du Breuil : accueil de **51 familles, soit 116 enfants** (35 en travail préventif, 13 situations à risque pouvant conduire à séparation, 3 retours après placement) ; SAJ de la Courneuve : accueil de **53 familles, soit 96 enfants** (32 de travail de prévention, 12 pour des situations en risque, et 9 sur l'axe de retour)
- Le temps d'accueil moyen par famille est **5h une ou deux fois par semaine**. Les familles restent généralement deux ans avec l'équipe. Certaines viennent ponctuellement, à la demande, en période de crise.
- Le structure n'accueille pas plus de cinq ou six familles sur une même tranche d'horaire.
- Le SAJ peut accueillir **35 familles** ; le structure est ouvert 54 heures hebdomadaires au total 42 heures réservées à l'accueil collectif des familles

### Régulation de l'équipe

A. La journée de mardi est réservée au travail de l'équipe : le matin, réunion clinique pour l'analyse des situations par les professionnels et échanges autour de l'accueil ; l'après-midi, réunion d'organisation et orientations du travail avec le responsable

B. Un cahier des messages et une feuille de suivi par famille permettant à chacun d'être toujours en phase avec l'analyse de la situation familiale

C. Un roulement au niveau de l'équipe (matin et après-midi) permet à chaque professionnel de connaître et d'intervenir avec toutes les familles venant au SAJ

D. Une fois par mois, l'équipe, sans responsable, se rend à une réunion de supervision à l'extérieur de la structure

E. Trois journées de bilan et d'orientations du travail, réunissant toute l'équipe sont organisées tous les ans au mois de septembre

F. Depuis septembre 2009 sur Du Breuil, tous les soirs a été institué après la fermeture de l'accueil, un temps de réflexion d'une demi-heure pour « faire retour » sur la journée écoulée.

## 2. La caractéristique du public accueilli

Parents : Les besoins des enfants en termes d'éducation et de socialisation sont confrontés à une certaine vulnérabilité des parents qui est souvent la résultante de difficultés économique, sociale et personnelle.

Ces mêmes parents peuvent avoir, pendant leur propre enfance, connu des problèmes relationnels, teintés parfois de violence, de carences éducatives, de ruptures.

La construction de leur fonction parentale peut-être affectée par l'ensemble de ces difficultés. Certains d'entre eux se sentent disqualifiés dans leur rôle et sont en attente de conseils, d'indications mais aussi de légitimité et de valorisation

L'évolution des problématiques rencontrées par les familles, dans un contexte social et économique qui contribue à fragiliser le cadre familial dans ses compétences éducatives, conduite à des situations de déséquilibre telles qu'un recours à l'autorité judiciaire est souvent

préconisé alors même qu'il n'y a pas de danger avéré ou de refus des parents de l'aide proposé.

En outre, le danger s'origine souvent, pour les jeunes enfants, sur les « incapacités » parentales : défaut de protection, de soins, d'éducation. Et s'il convient de rester extrêmement prudent sur ces constats, ceux-ci ouvrent cependant des pistes pour des actions innovantes, se situant en amont du placement et du signalement judiciaire.

### 3. Les évaluations

Notre étude d'évaluation commandée en 2009 par le Bureau de la Prévention de Conseil Général du Seine-Saint-Denis avait pour ambition d'apporter un soutien au projet de création d'un réseau de dispositifs similaires à SAJ 1 et SAJ 2.

Les objectifs de la recherche menée ont été de deux ordres : d'un côté une évaluation de la mise en œuvre du service, et une **analyse des pratiques professionnelles concrètes** et de leurs effets ; de l'autre côté une présentation sous une forme d'étude de faisabilité du possible impact du SAJ 2 sur le fonctionnement du système de protection de l'enfance dans le département.

Méthodologie :

-Passation du questionnaire auprès de l'ensemble de l'équipe, -Entretiens individuelles avec quatre professionnels de SAJ 2 et entretien collectif avec l'équipe de SAJ du Breuil ; - Analyse des documents interne, - Observation participante de janvier à juin 2009

Résultats :

Le besoin de s'appuyer sur un modèle de professionnalisation. Même si l'équipe, dans sa pratique quotidienne, pouvait se référer au travail de leurs collègues du SAJ du Breuil, elle ne pouvait pas s'inscrire sa pratique dans un cadre précis. Le métier d'« accueillant » se situe entre l'éducateur d'AEMO (1), le référent familial d'un centre social (2), l'animateur des Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP).

### 4. L'innovation en petite enfance

#### A. La définition de concept de l'« innovation »-

Les pratiques innovantes permettent de sortir de pratiques habituelles et de construire d'autres modalités d'intervention. Ces pratiques sont à considérer dans la durée puisqu'ils visent à modifier non seulement les pratiques et les valeurs professionnelles mais aussi les systèmes de représentations propres aux membres de l'organisation. Ce processus ne peut s'opérer que dans un lent et va et vient entre positions différentes.

D'un point de vue sociologique, l'innovation nécessite une rupture avec le système établi, voire un antagonisme avec le système, tandis que l'adaptation vise à l'ajustement des

pratiques existantes. L'adaptation existe quand il y a une volonté réformatrice, des négociations avec ses partenaires habituels. On parle d'une évolution progressive des pratiques. L'innovation suppose l'existence de pratiques en rupture avec les références antérieures. Le caractère innovant signifie la création de nouveaux concepts, de nouvelles définitions, pour mieux cerner de nouvelles réalités. L'innovation pose le problème de reconnaissance à ceux qui les mènent. Il y a souvent de conflit avec le champ ou ses partenaires habituels.

Dans le cadre de SAJ, il s'agit plutôt de l'adaptation. Les pratiques de SAJ se trouvent au sein de champ historique, celui de la protection de l'enfance. Ce champ a connu plusieurs adaptations, en fonction de l'évolution du contexte social et politique. Le projet de SAJ correspond à une demande politique, formulée par les services départementaux. Les références sont en opposition aux pratiques instituées. Ce projet est globalement soutenu par les autres acteurs du champ de la protection de l'enfance.

Son existence ne donne pas lieu à un développement massif de la réforme proposée à l'échelle du secteur de la protection de l'enfance. Pourquoi ? L'importance prise par les schémas départementaux ou régionaux, confiés aux collectivités publiques, et les nouvelles procédures d'appel à projet tendent à la conformisation, même si les acteurs innovants ne sont pas à priori écartés.

Un dispositif original de soutien à la parentalité bien avant la loi du 5 mars 2007 reformant la protection de l'enfance.

- Equipe pluridisciplinaire

C'est la première fois qu'une équipe pluridisciplinaire a été créée à l'ASE (SAJ Bondy). Cela permet de croiser les regards et d'enrichir le travail. Ce choix a été du fait qu'on reçoit la personne dans sa globalité avec ses problèmes sociaux et éducatifs. Cette particularité permet aussi que les professionnels se passent le relais lorsque un d'entre s'investit trop ou sature. Travail de complémentarité.

- Une large amplitude d'horaire (9h-20h) qui permet d'accueillir les parents travaillants et les enfants scolarisés.

Ouvert de lundi à samedi à part le mardi consacré aux réunions d'équipes.

Impact sur le système de la protection de l'enfance de département :

- *La réflexion sur le contrat,*

Le contrat bloque les familles et ne le permet pas d'avancer. A SAJ, les familles ne signent aucun contrat les obligeant à venir. Il y a juste un contrat simple où les parents et professionnels se mettent d'accord sur les objectifs à réaliser.

Les circonscriptions se sont appuyées sur une réflexion approfondie et le travail d'évaluation du Du Breuil réalisé en 2004. Cette réflexion a débouché sur les nouvelles formes d'intervention éducative, mises en place dans le département, sans contrat et à la demande des parents. L'idée ne venait pas uniquement de Du Breuil, mais le SAJ a pris le temps d'écrire ses réflexions théoriques.

L'Assistance éducative en milieu ouvert profite aussi de réflexion de SAJ sur le travail sur la sortie, la difficulté à se séparer ou le partenariat.

**Bibliographie (Pour aller plus loin):**

CAZOTTES E., *Question de la pauvreté des enfants en Europe. Nouvelles tendances dans les politiques publiques*, Pensée plurielle n°32, 2013.

BOUVE C., MOISSET P., RAYNA S. (2014), *Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance*, Erès, Toulouse.

DROS, Mipes, Mrie, ONPES, *Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?*, 2012, disponible sur <http://www.mipes.org>

HIRSCH M., (2006), *La pauvreté en héritage : 2 millions d'enfants pauvres en France*, édit. Laffont, Paris

NEYRAND G. (2000), *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution de savoir sur la petite enfance*, PUF, Paris.

RENOUX M.-C. (2008), *Réussir la protection de l'enfance. Avec les familles en précarité*, Ed. de l'Atelier.